

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 24/04/2023**OBJET : Tirage au sort – liste annuelle des jurés d’assises – année 2024****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 27****Nombre d’exprimés : 29****Date convocation 18/04/2023**

Le Conseil Municipal s’est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Céline BABUS, Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Didier RICHERD, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Alexis VERMOREL à Daniel POMERET

Christophe DEBIZE à Xavier FELIX

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Le maire établit une liste préparatoire en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune. Les noms sont tirés au sort dans la liste électorale.

Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort de 18 numéros d’électeurs. Un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage la ligne et par conséquent le nom du juré.

Il est précisé que pour être désigné jury d’assises il faut jouir de toutes ses facultés physiques et mentales.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés : la liste définitive sera établie ultérieurement dans les conditions prévues par le code de procédure pénale. Monsieur le Maire demande aux membres présents de signaler si les électeurs tirés au sort seraient à leur connaissance dans l'incapacité d'honorer une éventuelle convocation.

Le tirage donne la liste suivante :

N° de page	N° de ligne	Nom Prénom	Adresse	Date de naissance
231	1	FURLAN Pierre	1462, avenue de l'Europe	10/05/1989
381	8	MERZOUK Farid	1142, avenue de l'Europe	22/12/1978
132	4	COLLET Quentin	1876, avenue de l'Europe	24/12/1997
375	9	MAZZOTTI Mathilde	30, rue des Remparts	30/07/1999
039	3	BEGGUI Zouhair	22, avenue Lamartine	28/05/1983
171	7	DESCHAMPS Gilles	210, avenue Jean Laval	15/07/1980
012	4	ANDRE David	120, rue Jean Durand	16/09/1978
548	5	ULRICH Alexandre	405, rue des 3 Châtel	19/06/1999
546	8	TROUPEL Florence	88 rue du Pré aux Moutons	19/05/1968
384	1	METZ Dominique	913, route de Villefranche	28/05/1955
229	8	FROCIONE Ludovic	8, rue Jean Durand	04/03/1972
090	5	BRUNO Mélanie épouse BOULANGER	186, chemin du belvédère	11/01/1974
345	9	LOMBARD Nathalie épouse FREY	52, allée du Bancillon	02/07/1968
195	8	DURAND Christine épouse LAFOND	5 bis, rue des Hauts de Bassieux	14/07/1957
226	3	FOURNIER Adeline épouse BROUILLET	114, rue de la Boucle	27/09/1981
127	2	CINQUIN Damien	3, Avenue de la 1 ^{re} Armée	23/06/1985
072	5	BOUCHACOUR Béatrice	670, route de Lucenay	20/09/1971
518	8	SIMON Franck	181, rue de la Boucle	10/05/1976

Une notification sera adressée aux électeurs tirés au sort.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire
Daniel POMERET



Le secrétaire